

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Etaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Absente excusée : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 25 06 31

Objet :

Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS 2) – Axe 2 Crédit d'un tiers-lieu intergénérationnel « La Maison des Saisons » au titre de l'axe 2.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif national « Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors – FATIS 2 » soutenu par la CNSA et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),

Vu la volonté de la commune de L'Escarène de s'engager dans une politique de soutien au vieillissement actif et de lutte contre l'isolement des personnes âgées,

Vu le projet de réhabilitation de l'ancien office de tourisme en un tiers-lieu intergénérationnel baptisé « La Maison des Saisons »,

Considérant que ce projet répond aux critères de l'Axe 2 – Catégorie 2C du dispositif FATIS 2,

Considérant le budget prévisionnel du projet estimé à 38 000 € TTC,

Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250631-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 1
Publié le 04/07/2025

Considérant que la subvention demandée au titre du FATIS 2 s'élève à 30 400 €, soit 80 % du coût total, le solde étant financé par la commune (7 600 €),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

- Approuve la création du tiers-lieu intergénérationnel « La Maison des Saisons » dans les locaux de l'ancien office de tourisme de la commune, conformément au dossier présenté.

-Autorise le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du RFVAA au titre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS 2) – Axe 2 – Catégorie 2C.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 20

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

Contre : /

Abstentions:

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250631-DE
Reçu le 04/07/2025 p. 2
Publié le 04/07/2025